



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-88

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2023 « PRINCIPAL »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 29 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY représentée par M. Gérard DEBROAS
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20230921-2023-88-BF Date de télétransmission : 28/09/2023 Date de réception préfecture : 28/09/2023 Page 1 sur 3
--

CC-2023-88

Vu, la délibération n°CC-2023-29 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n° CC-2021-117 en date du 21 octobre 2021 approuvant la dissolution au 31 décembre 2021 du budget « Locations d'Intérêts Économiques » de la CCPAL,

Considérant, qu'il convient de reprendre au budget « Principal » les résultats cumulés de clôture au 31 décembre 2021 du budget « Locations d'Intérêts Économiques » et que ces reprises de résultats n'ont pas été faites sur l'exécution 2022 du budget « Principal » de la CCPAL,

Considérant, qu'il convient de réajuster les crédits ouverts pour la reprise de ces résultats au 001 « excédent d'investissement reporté » et au 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget 2023 « Principal » de la CCPAL,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au chapitre 040 en recettes et dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes et dépenses de fonctionnement afin de procéder à des émissions de titres et mandats pour régulariser l'inventaire budget « Principal » de la CCPAL,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au chapitre 204 en dépenses d'investissement afin de procéder au paiement du solde de l'opération 46 « TRES HAUT DEBIT » du budget « Principal » de la CCPAL,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2023 « Principal » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
002	002			Résultat Budget Locations au 31/12/21	21 541,61
042	7811		o	Reprise Amort Immos	26 884,00
TOTAL GENERAL :					48 425,61

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
023	023			Virement à la section investissement	33 120,61
042	6811		o	Amort.	15 305,00
TOTAL GENERAL :					48 425,61

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
001	001			Résultat Budget Locations au 31/12/21	135 313,47
040	28151		o	Amort.	15 305,00
021	021			Virement de la section fonctionnement	33 120,61
TOTAL GENERAL :					183 739,08

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
040	2805		o	Amort.	5 725,00
040	2815741		o	Amort.	15 305,00
040	28158		o	Amort.	93,00
040	28188		o	Amort.	12,00
040	281838		o	Amort.	5 749,00
204	204132		r	Subv equip versées au Dpt	395 032,00
TOTAL GENERAL :					421 916,00

Le Président propose de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2023 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,

**Le Vice-Président,
Par déléation**

Jean Aillaud

A handwritten signature in black ink, "Jean Aillaud", is written over a blue circular stamp. The stamp is identical to the one on the left, with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES" and "PAYS d'APT LUBERON".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/10/2023

